

SMALS-EGOV SELECT

Elections sociales

Programme 2024 - 2028

Bilan 2020 - 2024

Depuis 4 ans, nous vous représentons dans les organes de concertation. Nous souhaitons mettre en évidence certains sujets qui nous semblent illustrer notre engagement vis-à-vis du personnel. Vous avez probablement pu suivre toutes ces étapes en lisant nos communications mensuelles.

Rappelons d'abord la période COVID. Nous avons traversé cette tempête en permettant de garantir à chacun la sécurité nécessaire et pris les mesures pour veiller à la santé des travailleurs.

Ensuite, la crise énergétique nous a frappé de plein fouet ! Inutile de rappeler les mesures imposées par le gouvernement. Nous pouvons saluer les efforts fournis par les collaborateurs pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments de l'entreprise et dans les institutions. En compensation, nous avons pu constater l'augmentation de l'intervention de l'employeur pour les frais occasionnés dans le cadre du télétravail, ainsi que le passage à un régime de télétravail supérieur à ce qui était autorisé par le passé (passage à 3 jours conventionnels).

Plus récemment, nous avons essentiellement consacré cette dernière année (2023) aux négociations qui visaient à rendre notre entreprise plus attractive pour le marché de l'emploi. Cela s'est traduit par la conclusion de 4 conventions collectives de travail et des modifications apportées au règlement de travail (plan mobilité, régime de travail de 39h/semaine, ...).

Nous pouvons aussi valider quelques revendications de notre programme de 2020 :

- Promotion du télétravail sur base volontaire (en dehors de la période du Covid).
- Suppression de la barrière au diplôme. (Evolution de carrière sur base des compétences et de l'expérience).
- Meilleur suivi et organisation des formations pour l'ensemble du personnel (un minimum de 5 jours de formation par personne dans une période de trois ans).
- Favoriser la mobilité entre Smals, eGov et les institutions (Pouvoir postuler plus facilement pour des fonctions vacantes).
- ...

Votre liberté, votre voix



Avenir

Dans un avenir proche, nous continuerons à vous accompagner dans la mise en œuvre des CCT's précédemment citées.

En outre, nous identifions différents points d'attention :

- **Elargissement de l'accès au plan mobilité. Une partie du personnel ne bénéficie pas du plan mobilité.** Pourquoi des catégories de travailleurs de notre entreprise devraient être exclues de cet avantage ?
- **De vraies perspectives de carrière au sein de l'entreprise et des institutions.** Grace à la suppression de la barrière du diplôme, une étape a été franchie. Nous agissons pour que la pratique reflète la théorie.
- **Organisation d'un suivi de l'évolution de carrière de chaque détaché par Smals et eGov.** Malheureusement, les détachés ne sont pas égaux devant l'évolution de leur carrière en fonction de l'institution pour laquelle ils travaillent.
- **La revalorisation de l'indemnité forfaitaire mensuelle de garde.** Actuellement, le montant de la prime de garde n'a plus été revalorisé depuis plus de dix ans. En d'autres termes, ce montant n'a pas subi le même sort que votre salaire qui lui a bénéficié de l'indexation automatique (exemple : 11,08% d'indexation au 01/2023)
- **Pour des chèques-repas équitables !** La valeur des chèques-repas n'a plus changé depuis 2016. Leur valeur est insuffisante. C'est pourquoi la CGSLB se mobilise pour obtenir le relèvement à 10 euros du montant maximum des chèques-repas.
- **Réévaluation de l'indemnité de télétravail.** Il est crucial de reconsidérer le montant alloué pour l'indemnité de télétravail. À la lumière des dispositions actuelles, une indemnité de télétravail pourrait potentiellement atteindre 151,70 euros. Nous proposons une révision de cette indemnité pour qu'elle reflète plus fidèlement les coûts actuels.

Vous étiez nombreuses et nombreux à nous avoir témoigné votre confiance lors des élections sociales de 2020 et nous vous en remercions. Nous sommes fiers du bilan accompli durant ces 4 dernières années et souhaitons poursuivre notre engagement envers le personnel de SMALS-EGOV SELECT en vous représentant dans les organes de concertation de l'entreprise.

Nous vous demandons de renouveler votre confiance en votant pour le syndicat libéral et les candidats CGSLB lors des élections sociales qui se dérouleront le 16 mai prochain.

Vos candidats CGSLB,

